

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 254-2011**
remplaçant le règlement des permis et certificats no 157 ainsi que ses amendements

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance régulière tenue le 2 mai 2011 un nouveau règlement des permis et certificats;

QUE le règlement des permis et certificats entre en vigueur dès sa publication;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 205 rue Principale, à Sainte-Jeanne-d'Arc, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À STE-JEANNE D'ARC, ce 5e jour du mois de mai 2011.

Louise Boivin
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.30 heures et 16.30 heures le 5e jour du mois de mai 2011, à chacun des endroits suivants:

Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5e jour de mai 2011.

Louise Boivin
Directrice générale et secrétaire-trésorière